

## Assemblée du 6 septembre 2011 (25)

Assemblée des membres du conseil de la municipalité de Sainte Monique de Honfleur tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 6 septembre 2011 à 19 heures 30.

### **Présences**

A cette assemblée sont présents les membres du conseil municipal, à savoir Mesdames Nancy Brisson et Huguette Savard ainsi que Messieurs Pascal Gauthier, Gilles Cayouette, Francis Tremblay et Mario Desbiens, faisant tous partie du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Georges Bouchard, maire.

Absence : aucune

### **Résolution #1    Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que lu et modifié et de garder l'item varia ouvert. L'ordre du jour se détaille comme suit :

01. Prière d'ouverture
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour
03. Adoption du procès-verbal du 8 août 2011
04. Correspondance
05. Acceptation des comptes
06. Recyclage et cueillette des ordures Lac Johnny et lac à la Loutre
07. Entretien d'hiver des stationnements
08. Aménagement d'une voie d'évitement, intersection route 169 et Rg 6 Ouest
09. Conciergerie
10. Formation en éthique 18 novembre l'Ascension (9h à 16h)
11. Évolution des dossiers et projets en cours
  - a) Travaux Préco Nord et Sud
  - b) Financement des travaux (modifications)
12. Rapport des comités et représentations
  - a) Travaux publics
  - b) Service incendie (rapport régie, semaine de prévention...)
  - c) Urbanisme (rapport CCU, consultation SARP, Irving, dérogation min)
  - d) Loisirs (rapport de la CDL, gymnase de l'école)
  - e) MRC
  - f) Embellissement (fleurons du Québec)
  - g) Congrès FQM
  - h) Autres comités (site internet)
13. Mentions à l'item varia
  - a) Congrès fleurons du Québec
  - b) Centre des loisirs, patinoire
  - c) Orignaux route 169
  - c) Autres sujets
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

### **Résolution # 2    Adoption du procès-verbal du 8 août 2011**

Il est proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 8 août 2011 tel qu'il a été rédigé. Il est également résolu à l'unanimité d'en exempter la lecture à cette assemblée.

## **CORRESPONDANCE**

- 1. Comité de résidents, rue de la Rivière.** Pétition des résidents de la rue de la Rivière sollicitant du conseil municipal la réfection de cette rue en vue de faire de bonnes fondations et de paver la rue concernée. Depuis 13 ans, 24 résidents s'y sont installés et les propriétaires estiment avoir droit aux travaux d'embellissement ou d'aménagement de rues qui se font comme c'est le cas dans le village.
- 2. MAMROT.** Modification refusée du schéma de la MRC concernant le projet d'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Saint Nazaire.
- 3. Fabrique de Ste Monique.** Demande de commandite pour la fête des bénévoles de l'Unité pastorale des 4 paroisses à titre de reconnaissance de tous les bénévoles impliqués dans les comités des 4 paroisses.

### **Résolution # 3 Commandite de 100 \$, fête des bénévoles des 4 fabriques**

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité de verser une commandite de 100 \$ à la Fabrique de Sainte Monique en vue de souligner la fête des bénévoles impliqués dans les 4 paroisses de notre secteur (L'Ascension, St Henri de Taillon, Se Cœur de Marie et Sainte Monique).

### **Résolution # 4 Acceptation des comptes**

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des déboursés du mois d'août 2011 de la municipalité, ladite liste étant ainsi détaillée...

Chèque	Destinataire et raison de paiement	Montant
3342	Postes Canada (timbres)	161.76
3343	Petite caisse (médiapostes)	54.22
3344	Hydro Québec (lumières de rue, pompes, immeubles)	5 170.53
3346	Bell Alliant (bris de câble)	107.79
3348	Raymond Lindsay (véloroute, Préco Sud)	510.00
3351	Petite caisse (réparation outils, fournitures de bureau)	108.11
3352	Postes Canada (timbres, médiapostes)	119.30
3356	Alain Gauthier (émission des permis)	419.94
3357	A l'Eau Péribonka (frais représentation)	280.00
3358	Bell Mobilité (cellulaires)	300.33
3359	Bell Canada (téléphone, fax)	542.32
3360	Biolab (analyse de l'eau)	81.37
3361	BNC Ultramar (essence)	672.28
3362	CAL (Préco Sud)	268 649.58
3363	CTA (tapis guichet automatique)	26.32
3364	Épicerie DJ. Tremblay (pompier, frais réunion)	51.74
3365	Les Électriciens du Nord (lumières de rue)	708.62
3366	Excavations G. Larouche (eau potable 2009)	8 585.83
3367	Les Industries Fibrobec (clés camion)	18.70
3368	Génivar (Préco Sud, eau potable, assainissement)	45 488.84
3369	Georges Bouchard (frais de déplacement)	30.00
3370	Garage P. E. Gauthier (essence, réparation)	1 014.47
3371	Hydro Québec (lumières de rues)	1 719.12
3372	Inter Projet (Préco Nord 2010)	89 844.09

3373	Jean Claude Duchesne (frais de déplacement)	30.00
3374	Lachance P. Autos (pompiers, véhicule, Préco Sud)	1 839.71
3375	Maltais & Ouellet (clé tracteur à pelouse)	8.27
3376	Mégaburo (fournitures de bureau)	356.58
3377	Distribution MIGH (Préco Sud 2011)	729.06
3378	MRC Lac St Jean Est (ordures)	9 174.30
3379	Nettoyage Conduits Souterrains Inc. (Préco Sud)	4 329.15
3380	Nutrinor (engrais automnal)	40.99
3381	Produits BCM Ltée (Préco Sud)	4 960.78
3382	Planète 104,5 (Publicité tracteurs 2011)	610.64
3383	Produits Entretien Boily (fournitures de conciergerie)	36.40
3384	Protectron (système d'alarme)	611.26
3385	Relais Chez Nick-O (essence)	22.03
3386	Signalisation Inter Lignes (Préco Sud)	8 418.77
3387-3388	Terrassement Belleau (Préco Sud, nivelage rangs)	104 109.96
3389	Top Imaj (Préco sud)	<u>256.33</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>560 199.49</b>
	<b>Préco Sud</b>	<b>427 349.30</b>
	<b>Préco Nord</b>	<b>89 844.09</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>517 193.39</b>

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par le présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

\_\_\_\_\_  
Jean Claude Duchesne, dg

#### **Résolution # 5      Recyclage et cueillette des ordures Lac Johnny**

Il est proposé par M. Gilles Cayouette, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte Monique fasse une demande à la Régie des Matières Résiduelles (RMR) en vue d'ajouter aux services actuels la collecte des matières recyclables pour chaque résidence du Lac Johnny sur une base de porte à porte, le tout selon la capacité de la régie à pouvoir le faire et selon les périodes indiquées (estivales ou à l'année) du secteur concerné et de recevoir confirmation du service s'il sera offert.

#### **ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS**

La municipalité procédera au renouvellement du contrat d'entretien d'hiver (déneigement) des stationnements. A cet effet, comme il y a plusieurs endroits qui sont sujets à être déneigés, il est recommandé de monter un cahier des charges pour tous les stationnements afin de les inclure dans un seul projet ou d'harmoniser le plus grand nombre possible de sites dans un seul contrat. La municipalité compte aller en appel d'offres pour ce travail.

## VOIE D'ÉVITEMENT ROUTE 169 ET RG 6 OUEST

Suite au grand nombre de véhicules qui empruntent le chemin du rang 6 Ouest à partir de la route 169, principalement en période estivale, le conseil demandera au ministère des Transports d'aménager une voie d'évitement à cette intersection. De nombreux conducteurs de véhicules tels que campeurs, motorisés et automobilistes doivent ralentir et même couper le trafic avant de s'engager dans ce chemin et la situation représente un danger permanent chaque année. L'aménagement d'une voie d'évitement dans ce secteur serait une solution très appréciée, d'où l'origine de la demande qui suit...

### **Résolution # 6**      **Voie d'évitement route 169 et rang 6 Ouest**

Considérant que plus de 3 500 véhicules par jour circulent sur la route 169 dans le secteur de Sainte Monique et que de ce nombre, on constate une affluence considérable de conducteurs (campeurs, motorisés, touristes) en période estivale qui circulent en direction du Rang 6 Ouest (camping municipal) et vers le parc de la pointe Taillon;

Considérant que la situation représente un danger pour les usagers qui doivent ralentir ou couper le trafic avant de s'engager sur ce chemin, que l'on constate en de nombreux cas qu'il suffit de peu pour qu'il y ait des accidents dans ce secteur où il y en a déjà eu et que plusieurs résidents de Ste Monique empruntent quotidiennement ce rang à partir de la route 169;

Il est pour ces motifs proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte Monique demande au ministère des Transports de procéder à l'aménagement d'une voie d'évitement sur la route 169 à l'intersection du rang 6 Ouest afin d'améliorer la sécurité routière et éviter tôt ou tard des accidents dans ce secteur.

## CONCIERGERIE

M. Raymond Lindsay informe le conseil qu'il cessera d'assumer les services de conciergerie dans les immeubles municipaux à partir du milieu de septembre. A cet effet, le conseil municipal procédera par appel d'offres en vue de maintenir ce service. Cette démarche fera l'objet d'un avis dans le bulletin municipal.

## FORMATION EN ÉTHIQUE (ÉLUS)

Les membres du conseil sont convoqués à participer à une formation en éthique qui sera dispensée le 18 novembre prochain à l'Ascension, de 9H00 à 16H00. L'inscription des élus sera effectuée dans les prochaines semaines auprès de la FQM. Il est fait mention que les élus qui n'auraient pas suivi cette formation et qui poseraient des actes répréhensibles courent le risque d'être "punis" plus sévèrement en cas de poursuite.

## **DOSSIERS ET PROJETS EN COURS**

### TRAVAUX PRECO NORD ET SUD

Suite aux correctifs qui ont été apportés, les travaux dans le secteur nord sont terminés. Outre le paiement qui a été approuvé aux comptes de la présente assemblée, il reste encore une retenue d'environ 35 000 \$ qui avant d'être versée doit faire l'objet d'une approbation de la part de la firme de consultants (ingénieurs). Les travaux du secteur sud devraient être achevés d'ici le 30 septembre prochain. Une soumission a été demandée pour le rapiéçage des entrées privées et autres endroits qui ont été altérés dont plusieurs stationnements et accès aux immeubles.

Quant au financement de ces travaux, il doit faire l'objet d'une demande auprès du ministère des Finances. Il y a une modification qui a été apportée quant à la date des soumissions pour ce financement permanent puisque les coûts exacts n'étaient pas connus au 31 août et qu'il était impossible à cette date de confirmer audit ministère le montant exact à financer, en considérant qu'il faut soustraire des coûts la contribution fédérale (subvention) qui sera payée comptant. Le conseil municipal tiendra une réunion spéciale le 14 novembre prochain afin d'adopter par résolution les modalités afférentes à l'attribution du financement qui sera publié par le ministère des Finances par voie d'appel d'offres. Le financement à intervenir inclut les travaux Préco Nord, Préco Sud et le solde de 248 800 \$ des travaux de la rue Bouchard.

## **RAPPORT DES COMITÉS**

### **TRAVAUX PUBLICS**

Les travaux de creusage de la rivière noire débiteront sous peu pour se terminer au plus tard le 14 septembre prochain. Il a fallu plusieurs années avant d'obtenir cette autorisation. On a constaté plusieurs refoulements dont le plus important ce printemps dernier de sorte que l'eau de cette rivière était au même niveau que la route. A défaut de creuser une partie de cette rivière, il est certain que des dommages importants ne pourront être évités dans les prochaines années.

### **URBANISME**

**Projet de développement de villégiature Serge Lindsay.** Bien que le conseil municipal ait pris certaines initiatives dans ce dossier, le promoteur n'a pas fait de demande en vue de faire modifier le zonage de la partie qu'il veut développer. Il en a été avisé. Le schéma d'aménagement doit être révisé pour tenir compte de ce projet si le promoteur veut y donner suite. Toutefois, pour ne pas retarder un éventuel développement dans ce dossier alors qu'une modification réglementaire exige un certain délai, le conseil estime qu'il y a lieu d'adopter un avis de motion à cet effet...

#### **Avis de motion      Modification de zonage, zone villégiature Serge Lindsay**

M. Mario Desbiens conseiller, donne un avis de motion que lors d'une subséquente assemblée, qu'il y aura présentation d'un règlement ayant pour objet de modifier le zonage en vue de permettre l'usage de villégiature sur une partie du lot 39 du rang 5 située en bordure de la rivière Péribonka, laquelle partie appartenant à M. Serge Lindsay) (cadastre 3548601 3686750).

**Réglementation sur la confection des chemins.** Il est fréquent que la municipalité soit sollicitée en vue de prendre en charge des chemins dont l'aménagement ou la construction ne relève pas de son initiative. Ces demandes génèrent souvent des problèmes car les promoteurs ne tiennent pas compte des normes d'aménagement ou de construction. Le CCU devrait produire un recueil des normes qui seront appliquées et remis aux promoteurs afin qu'ils remettent à la municipalité, quand ce sera le cas, des chemins conformes.

**Tarifification des permis.** Une mise à jour sera nécessaire concernant la tarifification de divers permis. Il y a entre autre la nécessité de rajuster plusieurs tarifs qui sont actuellement désuets ou de nouveaux aspects qui ne sont pas couverts par les règlements actuels, qui réclament des déplacements et des interventions pour lesquels la municipalité assume des frais et ne réclame rien.

**Embarcations sur les lacs.** Il y aura éventuellement du développement dans ce dossier qui est exclusivement de juridiction fédérale.

**Restaurants ayant des éléments non-conformes.** Le conseil a accordé en début d'année un délai aux deux restaurants locaux afin de se conformer aux règlements

municipaux. Ce délai est expiré et les exploitants seront avisés de s'y conformer sous peine de sanction.

**Logement intergénérationnel.** Ce concept a fait l'objet d'une révision à partir d'un document qui a été épuré par le CCU. Les membres du conseil municipal ont reçu ou recevront copie du document afin qu'il soit pris en considération et qu'un règlement soit adopté par la municipalité s'il est de la volonté du conseil municipal d'y donner suite.

**Terrain Irving.** Avant d'envisager l'achat de cet emplacement connu et non utilisé depuis 2006 qui est situé au cœur du village, il était nécessaire de s'informer s'il y avait des contraintes qui auraient pu en limiter l'usage futur. En effet, cet emplacement est sujet à certaines restrictions malgré les travaux de décontamination qui ont eu lieu il y a quelques années. Pour le moment, le conseil municipal est en attente de recevoir des informations supplémentaires avant de s'engager dans une démarche d'achat ou de pouvoir informer un citoyen dans une démarche similaire. Il faut savoir que la municipalité n'a pas de projet immédiat ou connu pour cet emplacement mais elle estime qu'il est important de savoir quelles sont les contraintes d'utilisation de cet emplacement situé au cœur du village et... ce qu'il peut advenir de ce terrain vague en considération de ses dimensions importantes et de sa localisation particulière car on ne peut faire en sorte de laisser les choses végéter encore 25 ans... Pour le moment, le terrain est laissé à l'abandon et pour ne pas avoir à déplorer un espace délabré, il faut sporadiquement couper le gazon sans pouvoir y planter des végétaux car le terrain est encore sujet à décontamination.

**Dérogation mineure.** Un propriétaire veut faire une demande de dérogation mineure au conseil municipal. Il est recommandé que ce soit le CCU qui analyse cette demande et fasse les recommandations appropriées.

**SARP.** Une demande a été adressée à la municipalité en vue d'autoriser une consultation supplémentaire du service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP). Cette demande est approuvée par la résolution suivante...

#### **Résolution # 7      Consultation SARP, dossier supplémentaire**

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité d'autoriser une consultation supplémentaire dans le cadre des services offerts par le SARP en vue de permettre l'élaboration d'un concept (plans) de rénovation d'une résidence locale. Il est également résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur municipal en vue de recommander ce dossier au service concerné.

#### **SERVICE INCENDIE**

**Régie incendie.** La régie tiendra une réunion le 15 septembre prochain. Dans le cadre de la semaine de la prévention des incendies, les casernes portant les numéros pairs dont Ste Monique tiendront une journée portes ouvertes samedi le 10 septembre. Un avis sera publié en vue d'informer le public à cet effet.

#### **LOISIRS**

Le gymnase a été repeint à neuf, les bandes de finition ont été remplacées au bas des murs, les tuiles et les fluorescents brisés ont été également remplacés. La direction de l'école demande à la municipalité que le matériel qui est mis à la disposition des terrains de jeux l'été soit remis à la fin de l'été en aussi bon état et bon ordre qu'il a été prêté. La propreté des lieux doit aussi faire l'objet d'une attention particulière (salle des toilettes et douches). Quant au matériel prêté et des locaux utilisés, des photos seront prises au début de l'été et avant la rentrée pour justifier le bon usage des lieux et s'il y a des recommandations à faire. Les travaux du gymnase ont été effectués à frais partagés, ils ont coûté près de 5 500 \$ en tout.

Le projet de réfection du centre des loisirs devra faire l'objet de travaux considérables (fenestration, isolation, finition extérieure, remplacement des portes, remplacement du système électrique) et d'une mise aux normes dans tous ces détails. Aussi, ce projet s'accompagne de l'aménagement d'un dôme en vue d'offrir les services d'une patinoire couverte entièrement refaite selon les normes et matériaux d'aujourd'hui, comprenant le plancher, les bandes et les ancrages pour lesquels la firme d'architecte Anicet Tremblay et Serge Harvey a été mise à contribution dans le cadre de ce projet de subvention quant à la confection des plans. A cet effet, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) contribuerait à 50% du projet. Le conseil municipal appuie donc cette démarche en adoptant la résolution suivante...

### **Résolution # 8      Rénovation du centre des loisirs et patinoire couverte MELS**

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité que lors de la séance du 6 septembre 2011, le conseil municipal a approuvé le dépôt du projet de rénovation du centre des loisirs et de l'aménagement d'une patinoire couverte;

Que le conseil confirme l'engagement de la municipalité de Sainte Monique à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet;

Que la municipalité de Sainte Monique désigne M. Jean Claude Duchesne, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné dans la présente résolution.

### **MRC DE LAC ST JEAN EST**

Les Régies en sécurité incendie ont déposé leur rapport à la MRC de Lac St Jean Est lors de la dernière réunion de la MRC. En général, tout concorde avec les prévisions et ce qui devait être fait et dans l'échéancier prévu. On s'attend à une baisse des primes d'assurance incendie. Il s'agit d'une attente légitime puisque l'implantation des régies devait aboutir à une meilleure sécurité incendie. A Sainte Monique, la municipalité avait dû investir 235 000 \$ pour l'achat d'un camion sans compter divers équipements comme les appareils respiratoires. Il serait temps que ces investissements puissent être considérés dans les primes qui sont chargés dans chacun de nos foyers.

### **AUTRES REPRÉSENTATIONS & ACTIVITÉS**

**Congrès FQM.** Le congrès aura lieu les 29 et 30 septembre ainsi que le 1<sup>er</sup> octobre. M. le maire et Mme Huguette Savard assisteront à ce congrès qui se tiendra à Québec.

**Fleurons du Québec.** Une intervenante de cet organisme s'est présentée à Sainte Monique le 23 août dernier afin d'effectuer la tournée sur le territoire et prendre des notes et attribuer un pointage sur les divers attraits du milieu. Parmi les éléments qui ont été considérés figurent l'entretien des divers aménagements paysagers, y compris ceux des commerces, institutions et résidences. C'est au congrès de la FQM que les municipalités sauront quelle note on leur aura attribuée.

**Site internet.** Les membres du conseil pourront consulter le site internet en circuit d'essai afin qu'il fasse l'objet d'une approbation et d'une mise en opération officielle sur la toile (web). C'est au mois d'octobre que sera approuvé le site ainsi que le solde de la facture afférente à ce travail.

## **MENTIONS A L'ITEM VARIA**

Il y a un congrès sur les fleurons du Québec qui se tient à St Liboire (dans les environs de St Hyacinthe) où divers exposants et fournisseurs donneront de la formation et des conseils aux visiteurs. Considérant que ce congrès intéresse la municipalité qui veut consacrer une attention plus pointue dans le domaine de l'aménagement paysager, les élus estiment qu'il serait approprié que la municipalité y soit représentée. Le coût d'inscription est de 12 \$ par personne. La municipalité assumera les frais d'hébergement pour les deux personnes qui la représenteront. La résolution suivante confirme cette intention...

### **Résolution # 9**      **Congrès des Fleurons du Québec**

Il est proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité de déléguer et autoriser Mesdames Nancy Brisson et Dolorès Boily à assister au congrès annuel de 2 jours des fleurons du Québec qui se tiendra à St Liboire.

**Orignaux route 169.** Le dossier concernant la présence des orignaux sur la route 169 et la sécurité attendue n'a pas "évolué" depuis les rencontres du printemps dernier alors qu'il était prévu de la part du ministère qu'il procède à l'installation d'éclairage public à des endroits ciblés et certaines parties de clôture. Les représentants du ministère des Transports entre autre avaient proposé à l'époque des recommandations et aucune d'elles pour le moment ne semble être en voie de réalisation. Le conseil demandera aux gens du MTQ ainsi qu'au ministère de la Faune ce qu'ils entendent faire de concret dans les mois qui viennent.

## **PERIODE DE QUESTIONS**

**Question 1.** Concernant les travaux souhaités par les propriétaires du secteur de la rue de la Rivière, est-ce de la responsabilité de la municipalité ou des propriétaires d'entreprendre les démarches afin de faire reconnaître le besoin d'améliorer l'état du chemin?

Réponse. Le conseil ne peut pas devancer toutes les demandes et réponde à tous les besoins dans une seule et même année. La municipalité gère beaucoup de projets cette année et les travaux de remplacement des conduites ont mobilisé tout le personnel. Le conseil a géré les dossiers par priorité et il n'est pas toujours possible de répondre aux demandes avant de les recevoir.

**Question 2.** Si les propriétaires de la rue de la Rivière n'avaient pas fait de représentation ce soir à cette assemblée, est-ce que rien ne se serait passé?

Réponse. Pas nécessairement. Le secteur de la rue de la Rivière a fait l'objet de beaucoup de travaux de construction résidentielle dans les dernières années alors que des camions lourds ont même failli être immobilisés ce printemps parce que l'état du chemin ne suffisait plus à supporter la circulation lourde, voire même le camion des vidanges qui ne pouvait même plus se rendre aux résidences dans ce secteur. Des travaux ont été apportés dans la descente de la côte et cela a eu un résultat appréciable. Toutefois, concernant la demande déposée en cette assemblée, le fait que les propriétaires se soient présentés témoigne de leur intérêt à l'égard de ce dossier et a pour effet de sensibiliser davantage les élus à ce sujet. Dans les prochaines semaines, le conseil fera évaluer l'état de la chaussée pour savoir ce qu'il faut faire pour effectuer des travaux pouvant fournir un chemin solide que l'on pourra paver par la suite. L'important c'est d'abord de refaire le fonds du chemin et de corriger les parties qui présentent des lacunes sévères. Si on se dépêchait de paver cette rue comme elle l'est maintenant, elle ne supporterait pas longtemps son état et on se retrouverait avec un chemin comme c'est le cas dans le rang 7. Si le conseil avait pavé cette rue il y a 8 ans, elle serait entièrement démolie

aujourd'hui. Il ne faut pas travailler dans le vide. On va mettre nos ingénieurs à profit et au meilleur de notre connaissance pour réaliser des travaux durables.

**Question 3.** Que signifie Préco Nord et Préco Sud?

Réponse. PRECO signifie "programme de remplacement des conduites", à savoir les conduites d'aqueduc et d'égout. Les travaux qui ont été entrepris couvrent deux secteurs soit le Nord (rues Saint Jean, Larouche, Lindsay, Sainte Marie, Rossignol et Côté) et le Sud qui regroupe les rues Pie XII, de la Fabrique, Simard et Honfleur. Lorsque la municipalité a entrepris les travaux, elle n'a obtenu que peu d'argent (en subvention) pour le secteur nord et très tard dans l'année, à force de faire des représentations, la municipalité a obtenue pour le secteur Sud une aide très valable. Au début, le Nord était subventionné à 66% alors que le secteur Sud n'avait obtenu que 25%. C'est pourquoi les travaux ont débuté pour le secteur Nord et plus tard quand on a pu obtenir une aide comparable pour le secteur sud (en début novembre) nous avons entrepris tout ce que nous pouvions faire en régie car nous avons comme directive que les travaux devaient être terminés le 31 décembre sans quoi tout ce qui ne serait pas réalisé ne serait pas subventionné. Lorsque la municipalité a fait des demandes de subventions à ses débuts, le consultant s'est limité à remplacer les conduites fissurées ou sur le point de s'écraser. Il a fallu négocier de façon acharnée pour faire comprendre aux fonctionnaires du ministère des Affaires municipales qu'un segment de bonne apparence datant de 1954 situé entre des parties de conduites prêtes à s'écraser et datant de la même année se devait d'être remplacé au complet. Cette situation s'est présentée partout dans le secteur sud et il a fallu insister pour obtenir les subventions nécessaires pour remplacer toutes les conduites et non seulement des segments éparpillés. Des 109 000 \$ en subvention qui avaient été accordés pour tout le village, la municipalité s'est finalement retrouvée après de nombreuses représentations avec une subvention totale de 2,900 000 \$ pour les 2 secteurs. Ce n'est qu'au début de décembre que le gouvernement fédéral a confirmé qu'il prolongeait le délai au 31 octobre 2011 alors que nous avons vécu dans la tourmente de tout réaliser avant le 31 décembre.

**Question 4.** Les travaux dans le rang 7. Il y a quelques années, on a eu une augmentation des taxes. On a entendu dire que le conseil injecterait 100 000 \$ par année pour réparer le rang 7. Qu'est-ce que la municipalité fait maintenant? Dans le secteur de la résidence du 507 du rang 7 il y a de la gravelle à plusieurs endroits et elle n'est pas étendue. Finalement la vue sur le paysage n'est pas terrible avec des sites de remisage de vieilles carrosseries d'autos (cour à scrap). Qu'est-ce que la municipalité compte faire avec tout ça?

Réponse. Depuis plusieurs années, la municipalité investit effectivement 100 000 \$ par année dans le rang 7. Pour améliorer le chemin tel qu'il devrait être et bien fait, il en coûterait 3 M \$, ce qui représenterait 200 000 \$ d'intérêts par année. Les finances de la municipalité ne peuvent pas supporter pareille dépense. Cette année encore, la municipalité compte investir autant pour remplacer des ponceaux, paver et creuser des fossés. On améliore petit à petit selon nos moyens. Quant aux tas de poussière de pierre qui ont été déposés pour réparer les bosses et remplir les trous, l'employé qui a déversé son chargement est revenu chercher le tracteur à l'hôtel de ville. Il n'y avait qu'un seul employé de disponible, les autres étaient affectés aux travaux d'aqueduc et d'égout. Le délai causé entre la livraison et l'étendage aurait été plus court si toute la machinerie nécessaire eut été sur les lieux. Il y aura lieu de revoir la méthode à utiliser dorénavant mais il ne pouvait pas faire les deux tâches en même temps.

Quant à la "cour à scrap" d'un propriétaire, la municipalité travaille selon les règlements qu'elle a adoptés et les pouvoirs dont elle dispose. Elle est sujette à des limites. Un intervenant du ministère de l'Environnement s'est présenté à cet endroit et a réclamé que la situation change. La municipalité a fait ses demandes aussi et continue à réclamer une intervention dans ce dossier mais elle n'a pas tous les droits. Le conseil comprend votre frustration, c'est la sienne aussi.

**Résolution # 10    Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée à 21H05

---

M. Georges Bouchard, maire

---

Jean Claude Duchesne, dg